

## Le droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital de NV Bekaert SA peuvent ajouter des sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2020 et déposer des propositions de décision concernant des sujets inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour, au moyen d'une notification écrite à NV Bekaert SA le **mercredi 4 mars 2020 au plus tard**.

La notification écrite doit contenir:

- le texte complet:
  - de chaque nouveau sujet de l'ordre du jour et de la proposition de décision y afférente, et/ou
  - de chaque proposition de décision se rapportant à un sujet déjà inscrit à l'ordre du jour, avec indication du sujet existant auquel se rapporte la proposition de décision;
- la preuve que le(s) actionnaire(s) requérant(s) possède(nt) à la date de la notification écrite au moins 3% du capital, soit par un certificat d'inscription des actions correspondantes dans le registre des actions nominatives de NV Bekaert SA, soit par une attestation établie par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation certifiant l'inscription en compte, à son/leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes;
- une adresse postale, un numéro de télécopie ou une adresse e-mail à laquelle NV Bekaert SA peut transmettre l'accusé de réception.

Le cas échéant la société publiera un ordre du jour complété le **mercredi 11 mars 2020 au plus tard**.

Les sujets de l'ordre du jour et propositions de décision à ajouter ne seront discutés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2020 que si:

- les conditions susmentionnées sont satisfaites;
- le quorum légal est atteint; et
- la fraction du capital exigée est enregistrée à la date d'enregistrement du **jeudi 12 mars 2020 au nom du/des actionnaire(s) requérant(s)**.

La notification écrite doit être adressée à l'une des adresses suivantes:

NV Bekaert SA  
Secrétaire générale - Assemblées Générales  
Bekaertstraat 2  
BE-8550 Zwevegem  
Belgique

Télécopie: + 32 56 76 61 02 - à l'attention de la Secrétaire générale - Assemblées Générales

Adresse e-mail: [generalmeetings@bekaert.com](mailto:generalmeetings@bekaert.com)

## Le droit de poser des questions

Les actionnaires, les porteurs d'obligations convertibles et les titulaires de droits de souscription peuvent poser des questions écrites au conseil d'administration et au commissaire avant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2020, en soumettant ces questions à NV Bekaert SA le **vendredi 20 mars 2020 au plus tard**.

Une question écrite posée endéans ce délai recevra une réponse à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2020:

- si le quorum légal est atteint;
- si la question se rapporte aux sujets de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire;
- dans la mesure où la communication de données ou de faits ne porte pas préjudice à NV Bekaert SA et n'est pas en conflit avec les engagements de confidentialité souscrits par NV Bekaert SA ou ses administrateurs; et
- si les titres de l'actionnaire, le porteur d'obligations convertibles ou le titulaire de droits de souscription posant la question, sont enregistrés à son nom à la date d'enregistrement du **jeudi 12 mars 2020**, et si l'actionnaire, le porteur d'obligations convertibles ou le titulaire de droits de souscription a notifié à NV Bekaert SA sa volonté de participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire le **vendredi 20 mars 2020 au plus tard**.

Une question orale posée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire recevra une réponse dans les mêmes conditions.

Toute question écrite doit être adressée à l'une des adresses suivantes:

NV Bekaert SA  
Secrétaire générale - Assemblées Générales  
Bekaertstraat 2  
BE-8550 Zwevegem  
Belgique

Téléfax: +32 56 76 61 02 - à l'attention de la Secrétaire générale - Assemblées Générales

Adresse e-mail: [generalmeetings@bekaert.com](mailto:generalmeetings@bekaert.com).

---

## Protection des données

NV Bekaert SA (la "société") est responsable du traitement des données à caractère personnel qu'elle reçoit d'actionnaires, des titulaires d'autres titres émis par la société et des porteurs des procurations dans le cadre d'une assemblée générale des actionnaires. Ces données seront utilisées pour l'organisation et le déroulement de l'assemblée générale d'actionnaires. Les données comprennent entre autres des données d'identification, le nombre d'actions et d'autres titres émis par la société, des procurations et des instructions de vote. Ces données pourront le cas échéant être transmises à des tiers (tels que des banques) au seul besoin de se faire assister dans le cadre de ce qui précède. Ces données personnelles ne seront conservées que dans la mesure nécessaire, et pour les objectifs précités. Les actionnaires, les titulaires d'autres titres émis par la société et les porteurs des procurations peuvent obtenir des informations additionnelles et peuvent prendre contact avec la société par le biais de [privacy@bekaert.com](mailto:privacy@bekaert.com), pour exercer leurs droits quant aux données personnelles ainsi transmises à la société ou déposer plainte auprès de l'Autorité de protection des données compétente via [www.autoriteprotectiondonnees.be](http://www.autoriteprotectiondonnees.be).

---